

Critère n°1

Coût d'investissement



Critère n°1

Coût d'investissement

Ce critère évalue de 0 à 5 le coût initial de l'ouvrage.

Plus le coût global est réduit, plus la note est haute (0 = coût très élevé, 5 = coût très faible).

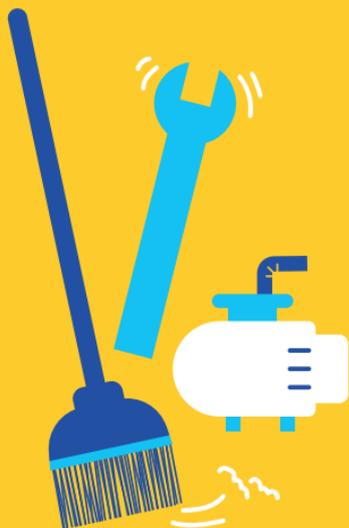
+ SUGGESTIONS DE NOTATION

Évaluer l'ouvrage en deux temps :

- ▶ le coût total d'investissement (achat + installation) (coût très faible = 5 pts),
 - ▶ la capacité de l'ouvrage à être subventionné (ouvrage facilement subventionné = 5 pts),
- puis faire un moyenne des deux notes.

Critère n°2

Facilité d'exploitation



Critère n°2

Facilité d'exploitation

Ce critère évalue de 0 à 5 la facilité d'exploitation et d'entretien de l'ouvrage.

Plus l'ouvrage est facile à exploiter et à entretenir, plus la note est haute.

+ SUGGESTIONS DE NOTATION

Répartir la notation comme suit :

- ▶ faible fréquence d'intervention pour l'entretien courant : de 0 à 3 pts,
- ▶ pas de nécessité de faire appel à du personnel et/ou du matériel spécialisé = 1 pt,
- ▶ robustesse de l'ouvrage et absence d'équipement pouvant tomber en panne = 1 pt.

Critère n°3

Service à la biodiversité



Critère n°3

Service à la biodiversité

Ce critère évalue de 0 à 5 l'effet levier de l'ouvrage pour la biodiversité.

Plus l'ouvrage offre une diversité d'habitats potentiels, plus la note est haute.

+ SUGGESTIONS DE NOTATION

Répartir la notation comme suit :

- ▶ végétation basse = 1 pt,
- ▶ végétation haute = 1 pt,
- ▶ végétation basse et haute = 3 pts,
- ▶ eau en surface de façon permanente = 1 pt,
- ▶ accueil d'une zone humide = 1 pt.

Critère n°4

Amélioration du cadre de vie



Critère n°4

Amélioration du cadre de vie

Ce critère évalue de 0 à 5 les apports de l'ouvrage en matière de paysage, de bien-être climatique et autres services rendus.

Plus l'ouvrage contribue à l'amélioration du cadre de vie, plus la note est haute.

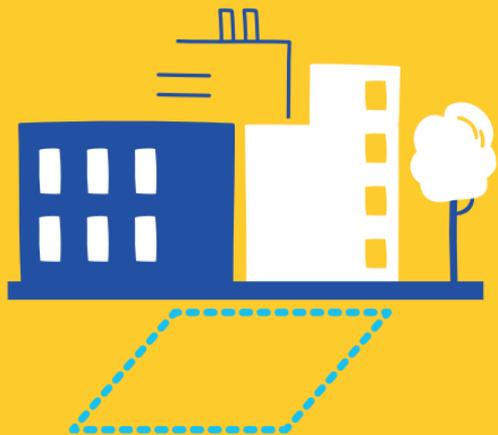
+ SUGGESTIONS DE NOTATION

Évaluer l'ouvrage selon trois aspects :

- ▶ sa plus-value paysagère et sa facilité d'intégration : de 0 à 5 pts,
 - ▶ sa capacité de rafraîchissement en période de forte chaleur, par ombrage : 1 pt, par évapotranspiration des plantes basses : 1 pt, par évaporation de surface en eau permanente : 1 pt,
 - ▶ l'accueil d'autres usages potentiels (récréatifs, sportifs, culturels, éducatifs...) : de 0 à 2 pts.
- puis diviser par deux la note sur 10.

Critère n°5

Consommation d'espace



Critère n°5

Consommation d'espace

Ce critère évalue de 0 à 5 l'espace au sol libéré par l'ouvrage.

Plus la consommation d'espace est réduite, plus la note est haute (aucune consommation d'espace = 5 pts).

+ SUGGESTIONS DE NOTATION

- ▶ Évaluer la surface immobilisée pour la mise en place de l'ouvrage, la note maximale pouvant par exemple être attribuée à un ouvrage enterré n'impliquant aucune restriction d'aménagement en surface.
- ▶ Un bonus de 2 pts peut être attribué aux ouvrages permettant de reconvertir un espace existant.

Critère n°6

Protection contre les inondations



Critère n°6

Protection contre les inondations

Ce critère évalue de 0 à 5 la capacité de l'ouvrage à protéger contre les inondations.

Plus cette capacité est grande, plus la note est haute.

+ SUGGESTIONS DE NOTATION

Évaluer l'ouvrage en deux temps :

- ▶ son niveau de service présupposé (gestion des petites pluies, pluies moyennes, fortes, exceptionnelles) : de 1 à 4 pts,
- ▶ sa visibilité, avec la présence d'eau en surface par temps de pluie, incitant les riverains à rester vigilants sur la possibilité de débordements : 1 pt.

Critère n°7

Capacité de traitement



Critère n°7

Capacité de traitement

Ce critère évalue de 0 à 5 la capacité de l'ouvrage à piéger les polluants, et donc à préserver la qualité des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Plus cette capacité est grande, plus la note est haute.

+ SUGGESTIONS DE NOTATION

- ▶ Évaluer le mode de rétention des polluants de 0 à 3 pts (décantation = 1 pt, infiltration seule = 2 pts, infiltration avec végétalisation = 3 pts),
- ▶ Un bonus de 2 pts peut être attribué aux ouvrages qui gèrent l'eau de pluie à la source, limitant ainsi le ruissellement et par conséquent le lessivage des polluants et leur concentration en un seul point (ce qui les rend plus néfastes pour l'environnement).